

# Budget

## EXPRESS

19 mars 2009

### DISCOURS SUR LE BUDGET PROVINCIAL DU QUÉBEC

- **Mesures fiscales**

*Un budget sans grandes nouveautés  
fiscales*

- **Analyse budgétaire économique**

*Des chiffres qui font frissonner!*

*Le gouvernement est coincé entre le  
déficit, la dette et la récession*



**Desjardins**

Vice-présidence Fiscalité  
Vice-présidence Études économiques

[www.desjardins.com/economie](http://www.desjardins.com/economie)

*La ministre des Finances du Québec, madame Monique Jérôme-Forget, a déposé cet après-midi son budget 2009-2010 à l'Assemblée nationale. Ce budget ne comporte que peu de mesures fiscales, la plus importante étant la majoration du taux de la TVQ de 7,5 % à 8,5 %... à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. On note également une légère baisse de l'impôt pour certaines sociétés.*

## MESURES AFFECTANT DESJARDINS

### **Hausse du plafond de revenus admissibles au taux d'impôt réduit**

Tout comme le fédéral, le Québec hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ le montant du plafond des affaires sur lequel une société peut bénéficier du taux minimal de 8 %; la tranche de revenu excédant ce montant est imposée au taux de 11,9 %.

La mesure s'applique toutefois à compter du 20 mars 2009, de telle sorte que l'augmentation s'appliquera proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition postérieurs au 19 mars 2009.

### **Déduction pour amortissement (DPA) accéléré pour les ordinateurs**

Le Québec s'harmonise au fédéral en ce qui a trait à la déduction pour amortissement accéléré pour les ordinateurs. Ainsi, les ordinateurs et les logiciels de système acquis par une entreprise qui étaient amortissables au taux de 55 %, donneront dorénavant droit à un taux temporaire de DPA de 100 %. Cette mesure s'applique aux ordinateurs et logiciels admissibles acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011. Ce taux de 100 % ne sera pas sujet à la règle du demi-taux. Ainsi, une entreprise pourra déduire la totalité du coût d'un ordinateur admissible, y compris les logiciels de système, dans l'année d'acquisition, tant au fédéral qu'au Québec.

### **Perte de valeur d'un REER ou d'un FERR après le décès**

Le Québec s'harmonise au fédéral en ce qui a trait à la mesure annoncée dans le dernier budget fédéral

relativement à la perte de valeur des placements d'un REER ou d'un FERR après le décès.

Ainsi, la législation fiscale permettra, lors de la distribution finale par le fiduciaire des biens détenus dans un REER ou un FERR d'un rentier décédé, le report rétrospectif des pertes de valeur des placements qui surviennent après le décès. Le montant pouvant être reporté rétrospectivement à l'année du décès correspond en général à la différence entre le montant provenant des REER ou des FERR qui est inclus dans le revenu du rentier par suite de son décès et la somme de tous les montants versés à partir des REER ou des FERR après le décès du rentier.

Cette mesure s'appliquera lorsque la distribution finale par le fiduciaire des placements détenus dans des REER ou des FERR survient après 2008.

### **Assouplissements aux règles relatives au REEE**

#### Subvention pour les bénéficiaires de 16 ou 17 ans

Actuellement, si le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est âgé de 16 ou de 17 ans à la fin de l'année, certaines exigences doivent être satisfaites afin que les cotisations donnent droit à l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

Afin de simplifier la tâche des fiduciaires de REEE, les exigences de cotisations minimales prévues pour un enfant âgé de 16 ou de 17 ans à la fin d'une année donnée sont, à l'égard de toute cotisation versée après le 31 décembre 2008, remplacées par une exigence selon laquelle une subvention canadienne pour l'épargne-études a été accordée à l'égard d'une telle cotisation.

### Transfert entre institutions

Actuellement, un fiduciaire ne peut céder à un autre fiduciaire les sommes à recevoir du gouvernement à l'égard des IQEE, ce qui complique le transfert d'un REEE entre institutions.

À compter du 20 mars 2009, un fiduciaire pourra transférer, à certaines conditions, à un autre fiduciaire les sommes à recevoir à l'égard des IQEE.

De plus, le gouvernement entend mettre en place, pour l'année 2011, des mesures qui faciliteront le transfert des biens d'un REEE non participant à un REEE participant, afin que l'IQEE puisse être accordé à l'égard des cotisations versées après le 20 février 2007 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 auprès d'un régime non participant. L'annonce du détail de ces mesures sera faite ultérieurement.

## MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

### **Hausse du taux de la TVQ à compter de 2011**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le taux de la TVQ passera de 7,5 % à 8,5 %. Puisque ce taux de taxe s'applique sur le montant de la contrepartie plus la TPS, le taux réel de TVQ passera donc de 7,875 % à 8,925 % à compter de 2011, en présumant que le taux de TPS demeure à 5 %.

Pour plus de précision, la hausse du taux de la TVQ à 8,5 % s'appliquera à l'égard des fournitures taxables sur lesquelles la taxe deviendra payable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le régime de la TVQ comporte de nombreuses dispositions pour déterminer le moment où la taxe devient payable par l'acquéreur de la fourniture taxable d'un bien ou d'un service.

De façon générale, la TVQ est payable par l'acquéreur à la première des deux dates suivantes : le jour où la contrepartie de la fourniture est payée ou le jour où cette contrepartie devient due.

Pour tenir compte de cette hausse, le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ sera majoré en conséquence. Ainsi, pour l'année d'imposition 2009, la valeur maximale de ce crédit d'impôt est de 356 \$ dans le cas d'un couple, de 299 \$ dans le cas d'une personne vivant seule et 178 \$ dans les autres cas. Pour l'année d'imposition 2011, la majoration pourra atteindre 150 \$ dans le cas d'un couple, 125 \$ dans le cas d'une personne seule et 75 \$ dans les autres cas.

### **Améliorations au crédit pour frais de garde d'enfants**

#### Modification à la table des taux du crédit

Une nouvelle table de taux applicables aux fins du calcul du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants entre en vigueur à compter de l'année d'imposition 2009.

Cette nouvelle table, qui comporte 33 tranches de revenu familial au lieu de 50, prévoit que, lorsque le revenu familial d'un particulier n'excède pas 31 520 \$ (30 795 \$ en 2008), le taux applicable est de 75 %. Par la suite, ce taux est dégressif pour atteindre 26 % pour un revenu familial excédant 140 450 \$ (85 535 \$ en 2008).

Le crédit peut, sur demande, être versé par anticipation. Le versement est généralement basé sur le crédit accordé pour l'année précédente. Pour 2009, un ajustement sera apporté au crédit versé par anticipation pour tenir compte de la nouvelle table.

#### Hausse du plafond des frais payés pour un enfant de moins de 7 ans

Le plafond applicable aux frais de garde payés à l'égard d'un enfant âgé de moins de 7 ans à la fin d'une année sera, à compter de l'année d'imposition 2009, porté de 7 000 \$ à 9 000 \$.

### Admissibilité au crédit pour les frais payés pendant un congé parental

Actuellement, les personnes qui reçoivent des prestations en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ne peuvent bénéficier du crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais de garde d'enfants qui ont été engagés pendant la période de leur congé.

À compter de 2009, les frais de garde admissibles comprendront ceux payés au cours de la période pendant laquelle le particulier ou son conjoint reçoit des prestations en vertu du RQAP ou d'un autre régime semblable.

### **Hausse du crédit d'impôt relatif aux actions émises par Fondation (CSN)**

Actuellement, un particulier qui acquiert, à titre de premier acquéreur, des actions émises par un fonds de travailleurs a droit à un crédit d'impôt non remboursable égal à 15 % du prix de ces actions, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt total de 750 \$ par année, ce qui représente des acquisitions d'actions pour un montant égal à 5 000 \$. Un crédit semblable est accordé aux fins de l'impôt fédéral.

Afin de permettre à Fondation d'atteindre une capitalisation optimale, le taux du crédit d'impôt pour l'acquisition des actions émises par Fondation sera temporairement haussé à 25 %, et ce, à l'égard de toute action acquise après le 31 mai 2009 et au plus tard à la fin de l'exercice financier durant lequel Fondation aura atteint une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars. Par contre, une limite annuelle d'actions émises sera instaurée.

### **Crédit d'impôt remboursable pour véhicule neuf écoénergétique**

Afin d'encourager l'acquisition ou la location à long terme de véhicules neufs qui ne dépassent pas la norme la plus sévère d'émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 5,27 litres d'essence aux 100 km, un crédit d'impôt remboursable est instauré.

De façon sommaire, ce crédit d'impôt sera accordé à un particulier ou une société qui achète ou loue à long terme un véhicule neuf écoénergétique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2015. La valeur de ce crédit d'impôt est déterminée en fonction de la performance du véhicule sur le plan environnemental.

### **Crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique** (en dollars)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation d'essence de 3 à 5,27 l/100 km	2 000	2 000	1 500	1 000	500	0	0
Consommation de diesel de 2,58 à 4,54 l/100 km	— <sup>(1)</sup>	2 000	1 500	1 000	500	0	0
Consommation d'essence de 0,01 à 2,99 l/100 km	— <sup>(2)</sup>	3 000	3 000	2 250	1 500	750	0
Consommation de diesel de 0,01 à 2,57 l/100 km	— <sup>(2)</sup>	3 000	3 000	2 250	1 500	750	0
Véhicule à basse vitesse (VBV) n'utilisant aucun carburant	4 000	4 000	4 000	4 000	3 000	2 000	1 000
Véhicule, autre qu'un VBV, n'utilisant aucun carburant	— <sup>(3)</sup>	— <sup>(3)</sup>	8 000	8 000	6 000	4 000	2 000

- (1) Il n'est pas prévu qu'un véhicule appartenant à cette catégorie soit sur le marché québécois au cours de l'année. Toutefois, dans l'éventualité où un tel véhicule serait acquis ou loué en 2009, un montant de 2 000 \$ sera accordé aux fins du calcul du crédit d'impôt.
- (2) Il n'est pas prévu qu'un véhicule appartenant à cette catégorie soit sur le marché québécois au cours de l'année. Toutefois, dans l'éventualité où un tel véhicule serait acquis ou loué en 2009, un montant de 3 000 \$ sera accordé aux fins du calcul du crédit d'impôt.
- (3) Il n'est pas prévu qu'un véhicule appartenant à cette catégorie soit sur le marché québécois au cours de l'année. Toutefois, dans l'éventualité où un tel véhicule serait acquis ou loué en 2009 ou en 2010, un montant de 8 000 \$ sera accordé aux fins du calcul du crédit d'impôt.

Lorsqu'un véhicule écoénergétique reconnu aura fait l'objet d'une location à long terme au cours de l'une des années civiles 2009 à 2015, le montant du crédit d'impôt pour ce véhicule sera établi en appliquant un taux, qui diffère en fonction de la durée de la période continue de location, au montant qui aurait été autrement accordé si le véhicule avait plutôt été acheté au même moment.

### **Taux applicables aux fins du calcul du crédit d'impôt selon la durée du contrat de location à long terme** (en pourcentage)

Location continue		Taux applicable	Location continue		Taux applicable
au moins	et moins de		au moins	et moins de	
12 mois	24 mois	25	48 mois	60 mois	70
24 mois	36 mois	40	60 mois	72 mois	80
36 mois	48 mois	55	72 mois	—	85

### **Améliorations au régime « Actions-croissance PME » (Accro PME)**

De façon sommaire, un particulier qui réside au Québec le 31 décembre d'une année peut déduire dans le calcul de son revenu imposable le coût rajusté d'une action admissible qu'il a inclus dans son régime Accro PME. La déduction à ce titre ne peut toutefois excéder 10 % de son revenu total pour l'année.

Le nom de ce régime est modifié pour « Régime d'épargne-actions II ». De plus, les modifications suivantes sont apportées :

- La durée du régime sera prolongée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014;

## Vice-présidence Fiscalité

- La déduction relative à une action sera portée de 100 % à 150 % du coût de cette action. Cet avantage fiscal sera temporaire. Il s'appliquera à l'égard des actions acquises entre le 20 mars 2009 et le 31 décembre 2010;
- La durée de la période de détention minimale sera réduite d'une année. La règle de détention s'appliquera dorénavant au 31 décembre de l'année d'acquisition, ainsi qu'au 31 décembre des deux années subséquentes. Cette modification s'appliquera à compter de l'année civile 2009.

## MESURES AFFECTANT LES SOCIÉTÉS

### Hausse du plafond de revenus admissibles au taux d'impôt réduit

La mesure annoncée ci-dessus pour Desjardins à l'égard de la hausse du plafond de revenus admissibles au taux d'impôt réduit de 8 % s'applique aux autres sociétés.

### Déduction pour amortissement accéléré

La mesure annoncée ci-dessus pour Desjardins à l'égard de l'amortissement accéléré lié aux acquisitions de matériel informatique vaut également pour les autres sociétés.

De plus, le Québec s'harmonise à la mesure fédérale qui prévoit que les entreprises de fabrication et de transformation bénéficient d'une déduction temporaire pour amortissement (DPA) accéléré au taux de 50 %, calculé selon la méthode linéaire, pour les biens acquis d'ici le 31 décembre 2011. Par contre, un taux de 25 % (règle du demi-taux) s'appliquera dans l'année d'acquisition.

### Autres mesures fiscales relatives aux sociétés

- Instauration d'un congé d'impôt sur le revenu de dix ans pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle;
- Extension aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier;
- Instauration d'un congé de redevances de 5 ans pour les nouveaux puits de gaz naturel;
- Hausse des taux des crédits d'impôt remboursables pour la production de spectacles québécois et pour la production d'enregistrements sonores;
- Ajustements des crédits d'impôt remboursables pour le doublage de films et pour l'édition de livres;
- Allègements fiscaux pour l'attribution de la bonification relative à certaines productions cinématographiques ou télévisuelles québécoises;
- Modification au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques annoncé dans le budget de 2008;
- Modification à la définition d'une activité de design admissible au crédit d'impôt remboursable;
- Possibilité pour une entreprise assujettie à la *Loi concernant les droits sur les mines* de produire un état des résultats dans une monnaie autre que le dollar canadien.

## AUTRE MESURE

### Frais réclamés par Revenu Québec

Le gouvernement a décidé d'appliquer le principe de l'utilisateur-payeur à l'égard des contribuables dont les dossiers doivent être traités par le Centre de perception fiscale de Revenu Québec.

D'abord, des frais de 93 \$ seront imposés à tout contribuable qui n'aura pas acquitté sa dette fiscale dans le délai imparti et dont le dossier fera l'objet d'une première intervention par un fonctionnaire du Centre. Il en sera de même lors de la non-production d'une déclaration de taxes ou de retenues à la source.

Puis, le gouvernement réclamera des frais à l'égard de l'inscription et la radiation des hypothèques légales mobilières et immobilières. Dans le cas d'une inscription, ces frais seront de 75 \$ pour une hypothèque mobilière et de 185 \$ pour une hypothèque immobilière. Lors d'une radiation, ces frais seront respectivement de 20 \$ et de 130 \$.

Le montant de chacun de ces frais sera révisé le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Tous ces frais s'ajouteront à la dette fiscale du contribuable. Les sommes ainsi chargées seront versées au Fonds de perception de Revenu Québec.

## BUDGET 2009-2010

### Des chiffres qui font frissonner!

*Le gouvernement est coincé entre le déficit, la dette et la récession*

*Le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec laisse perplexe. D'une part, il est décevant de ne pas retrouver davantage de mesures pour stimuler l'économie de façon directe. Cela met à risque la reprise à venir et laisse l'économie du Québec jongler elle-même avec la crise économique actuelle. D'un autre côté, l'ampleur des déficits, soit 7,7 G\$ sur deux ans, fait réfléchir. L'augmentation de la dette nette de 16,5 G\$ pour la même période, soit un saut de 12,8 %, rappelle avec force que la liberté d'action du gouvernement a été lourdement hypothéquée dans le passé et qu'il ne faut pas poursuivre dans ce sens. Des décisions difficiles devront être prises au cours des prochaines années pour assainir les finances publiques.*

**Tableau 1**  
**État sommaire des opérations**

En M\$	Préliminaire	Prévisions		Projections		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus autonomes</b>	<b>48 555</b>	<b>47 371</b>	<b>49 127</b>	<b>51 487</b>	<b>53 948</b>	<b>56 295</b>
- Variation (%)	(1,8)	(2,4)	3,7	4,8	4,8	4,4
<b>Transferts fédéraux</b>	<b>13 924</b>	<b>14 841</b>	<b>14 890</b>	<b>14 702</b>	<b>15 031</b>	<b>15 270</b>
- Variation (%)	2,2	6,6	0,3	(1,3)	2,2	1,6
<b>Revenus budgétaires totaux</b>	<b>62 479</b>	<b>62 212</b>	<b>64 017</b>	<b>66 189</b>	<b>68 979</b>	<b>71 565</b>
- Variation (%)	(1,0)	(0,4)	2,9	3,4	4,2	3,7
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>(57 400)</b>	<b>(59 989)</b>	<b>(61 879)</b>	<b>(63 829)</b>	<b>(65 840)</b>	<b>(67 915)</b>
- Variation (%)	4,7	4,5	3,2	3,2	3,2	3,2
<b>Frais de la dette</b>	<b>(6 589)</b>	<b>(6 104)</b>	<b>(6 646)</b>	<b>(7 663)</b>	<b>(8 876)</b>	<b>(9 439)</b>
- Variation (%)	(6,2)	(7,4)	8,9	15,3	15,8	6,3
Réserves budgétaires	2 006	295	0	0	0	0
Fonds des générations	(701)	(715)	(880)	(957)	(1 038)	(1 126)
Résultats nets des organismes consolidés	205	355	563	688	748	873
Impact du Plan de retour à l'équilibre	---	---	1 065	2 933	4 759	6 130
<b>Solde budgétaire</b>	<b>0</b>	<b>(3 946)</b>	<b>(3 760)</b>	<b>(2 639)</b>	<b>(1 268)</b>	<b>88</b>
<b>Dette nette</b>	<b>129 032</b>	<b>136 986</b>	<b>145 570</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>
Dette nette en % du PIB	42,5	45,2	46,2	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : non disponible

Source : Ministère des Finances du Québec

**François Dupuis**  
Vice-président et économiste en chef

**Yves St-Maurice**  
Directeur et économiste en chef adjoint

**Benoit P. Durocher**  
Économiste senior

514-281-2336 ou 1 866 866-7000, poste 2336  
Courriel : [desjardins.economie@desjardins.com](mailto:desjardins.economie@desjardins.com)

### UN PLAN LAISSÉ AU HASARD

La situation économique se dégrade rapidement. D'ailleurs, le budget du Québec 2009-2010 s'appuie sur une croissance du PIB réel de -1,2 %, alors que les plus récentes prévisions du secteur privé s'alignent maintenant vers une fourchette de -2,0 % à -2,5 %. La Réserve fédérale américaine annonçait plus tôt cette semaine qu'elle imprimerait de la monnaie pour relancer l'économie, ce qui donne le signal que plusieurs autorités monétaires et gouvernementales de partout à travers le monde en sont arrivées aux solutions de dernier recours.

Le budget 2009-2010 fait le pari que les efforts déployés par les autres gouvernements, en particulier le plan Obama et les actions prises par le gouvernement fédéral, se répercuteront positivement sur notre économie. Aucune des mesures annoncées dans ce budget ne parviendra à donner un électrochoc à l'économie du Québec. Le plan de relance énergétique, rapide, avec des effets multiplicateurs importants, et tant espéré, n'est pas arrivé. Il est maintenant assez clair que l'économie du Québec va poursuivre son déclin et qu'elle mettra plus de temps à se remettre de la récession.

Il serait malhonnête de dire que rien n'est fait. Il y a certes dans ce budget des actions prises pour soutenir les entreprises et les travailleurs ou pour préparer le Québec à la relance. Le coût total pour le gouvernement des nouvelles mesures de soutien à l'économie annoncées pour 2009-2010 s'élèvera à 242 M\$ et à 237 M\$ pour 2010-2011. On aurait espéré davantage. Le gouvernement soutient, favorise, bonifie, préserve et

prolonge différents programmes ou fonds, mais n'agit pas directement. Il est louable de soutenir les chômeurs et ceux qui ont besoin de formation, mais il serait encore mieux d'éviter qu'ils perdent leur emploi. Il est important que les entreprises puissent avoir accès à du capital et que le gouvernement offre sa capacité d'emprunter pour rendre disponibles des liquidités. Cependant, les conditions économiques actuelles ne sont pas propices aux investissements parce que la demande en biens et services s'effondre.

À notre avis, l'inaction actuelle du gouvernement risque d'être très coûteuse à moyen terme pour le Québec. La province fonctionne sous son potentiel de croissance, et une intervention rapide et efficace de l'État aurait eu l'avantage de ramener plus vite l'économie vers son potentiel de production. Les investissements réalisés jusqu'ici par le gouvernement ont permis au Québec de mieux s'en tirer. Ils ont donc prouvé que le gouvernement pourrait avoir une influence sur l'activité économique par ses actions directes.

### UN RETOUR BRUTAL AUX DÉFICITS BUDGÉTAIRES

Selon les résultats préliminaires, l'exercice budgétaire 2008-2009 sera équilibré, mais on devra utiliser 2,0 G\$ des 2,3 G\$ de la réserve pour y arriver. La situation financière du gouvernement du Québec se dégradera toutefois significativement au cours des exercices budgétaires subséquents. En outre, la détérioration des conditions économiques entraînera une diminution de 2,4 % des revenus autonomes et une augmentation de 4,5 % des dépenses de programmes en 2009-2010. Ainsi,

**Tableau 2**  
**Plan de retour à l'équilibre (en millions de dollars)**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Solde budgétaire avec maintien de la croissance des dépenses de programmes à 3,2 %</b>	<b>(3 946)</b>	<b>(4 825)</b>	<b>(5 572)</b>	<b>(6 027)</b>	<b>(6 042)</b>
<b>Mesures aux revenus</b>					
Intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement par Revenu Québec	0	200	300	600	900
Indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 <sup>(1)</sup>	0	15	75	135	195
Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 % à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 <sup>(2)</sup>	0	400	1 215	1 215	1 265
<b>Sous-total des mesures aux revenus</b>	<b>0</b>	<b>615</b>	<b>1 590</b>	<b>1 950</b>	<b>2 360</b>
Autres mesures à identifier aux revenus ou aux dépenses	0	450	1 343	2 809	3 770
<b>Total des mesures</b>	<b>0</b>	<b>1 065</b>	<b>2 933</b>	<b>4 759</b>	<b>6 130</b>
<b>Solde budgétaire pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire</b>	<b>(3 946)</b>	<b>(3 760)</b>	<b>(2 639)</b>	<b>(1 268)</b>	<b>88</b>

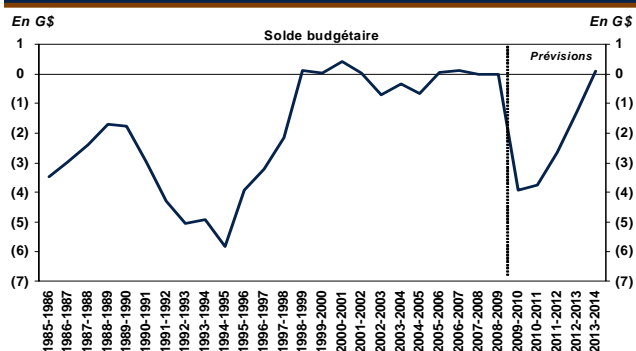
<sup>(1)</sup> À l'exception des tarifs pour les services de garde.

<sup>(2)</sup> En tenant compte de la compensation pour les ménages à faible ou moyen revenu.

Source : Ministère des Finances du Québec

un déficit de 3,9 G\$ est prévu en 2009-2010 et de 3,8 G\$ en 2010-2011, du jamais vu depuis 1995-1996. En dépit de la reprise économique anticipée en 2010, le solde budgétaire du gouvernement du Québec demeurera en territoire négatif au moins jusqu'en 2012-2013 (graphique 1).

Graphique 1 – Des déficits budgétaires importants



Source : Ministère des Finances du Québec

Visiblement, le ministère des Finances semble aux prises avec un déficit structurel. Pour s'en sortir, le gouvernement propose un plan de retour à l'équilibre pour l'exercice 2013-2014 (tableau 2). L'atteinte de cet objectif est toutefois loin d'être assurée car il y a un manque à gagner de 6,1 G\$. L'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale, l'indexation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et la hausse de 1 % de la TVQ à la même date devraient certes aider à revenir à l'équilibre budgétaire. Par contre, la possibilité qu'on ne puisse y arriver ne peut pas être écartée. Non seulement il reste près de 4 G\$ à éponger d'une façon encore non déterminée, mais il est loin d'être acquis que la lutte à l'évasion fiscale donnera les résultats escomptés.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire compte aussi limiter la croissance des dépenses de programmes. Dès 2013-2014, on prévoit que le ratio des dépenses de programmes sur le PIB sera revenu à 18,5 %, soit un niveau similaire à celui observé avant la récession. Pour ce faire, la croissance des dépenses de programmes sera limitée à 3,2 % par année à compter de 2010-2011. Or, une progression si faible des dépenses n'a pas été observée depuis une dizaine d'années. Est-ce que le gouvernement y parviendra? Cela dépendra, entre autres, de l'amplitude de la reprise économique.

#### DES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES OPTIMISTES

L'élaboration d'un budget est un processus de longue haleine qui prend plusieurs semaines à compléter. Les hypothèses économiques du budget ont donc été réalisées il y a un certain temps. Dans le contexte actuel de grands bouleversements économiques et financiers, les prévisions du ministère des Finances paraissent aujourd'hui quelque peu déphasées.

En outre, ces dernières comportent une réduction de 1,2 % du PIB réel en 2009, suivie d'un rebond de 1,9 % pour 2010. Comme le ministère des Finances prévoit une légère croissance des prix cette année, le PIB nominal du Québec pourrait diminuer de 0,1 % en 2009.

Toutefois, les conditions économiques se sont nettement détériorées au cours des dernières semaines. Par exemple, près de 52 000 emplois ont été perdus dans la province depuis décembre, et le taux de chômage est passé à 7,9 % en février, contre 7,2 % l'automne dernier. Ainsi, la plupart des prévisionnistes ont récemment révisé à la baisse leur scénario économique pour le PIB québécois. En ce qui nous concerne, nos dernières prévisions tablent sur une baisse de 2,3 % du PIB réel du Québec cette année, suivie d'une augmentation de seulement 1,1 % en 2010 (tableau 3). La réduction des prix de l'énergie observée depuis l'été dernier, combinée à la récession en cours, engendrera des pressions baissières sur les prix. Nous sommes donc d'avis que les prix à la consommation diminueront de 0,5 %, en moyenne, en 2009. Il s'agit d'un pronostic nettement inférieur à celui du ministère des Finances qui compte sur une croissance des prix de 0,4 %.

Ces divergences se répercutent sur le PIB nominal, qui pourrait diminuer beaucoup plus fortement que ce que ne prévoit le gouvernement. Notre scénario comporte une réduction de 2,8 % du PIB nominal en 2009, soit un écart de 2,7 % par rapport aux pronostics du budget. Pour 2010, l'écart persiste et se situerait à 0,9 %. Cette différence pourrait avoir des répercussions importantes sur les revenus et les dépenses du gouvernement. De façon générale, il est reconnu que chaque baisse de 1 % du PIB nominal engendre une réduction d'environ 500 M\$ du solde budgétaire. Si notre scénario économique s'avère exact, le solde de l'exercice 2009-2010 pourrait être amputé d'environ 1,5 G\$ de plus que prévu. Le déficit budgétaire pourrait au bout du compte atteindre plus de 5 G\$ en 2009-2010 et en 2010-2011.

#### DETTE PUBLIQUE : ON EFFACERA LES GAINS DES DERNIÈRES ANNÉES

Les déficits budgétaires et les investissements en infrastructures prévus au cours des prochaines années auront un impact important sur la dette du gouvernement du Québec. D'ici 2012-2013, les déficits cumulés atteindront, dans le meilleur des cas, près de 12 G\$. Uniquement pour les deux prochains exercices budgétaires, cela se traduira par une hausse de 12,8 % de la dette nette, soit de 16,5 G\$. Le ratio de la dette nette sur le PIB augmentera à 46,2 % en 2010-2011, soit une nette détérioration par rapport au dernier creux de 37,7 % enregistré en 2004-2005 (graphique 2). Comme les déficits budgétaires se poursuivront au-delà de l'horizon de 2011, il ne fait nul doute que le ratio de la dette sur le PIB dépassera le sommet historique de 47,0 % observé en 1997-1998. C'est donc dire que les efforts des dernières années pour assainir les finances publi-

### Tableau 3 Perspectives économiques au Québec

Variation en % (sauf si indiqué)	2008	2009p	2010p
<b>Produit intérieur brut réel</b>			
Prévisions du ministère des Finances	0,8	(1,2)	1,9
Prévisions Desjardins	0,8	(2,3)	1,1
Budget 2008-2009	1,5	2,0	2,2
<b>Produit intérieur brut</b>			
Prévisions du ministère des Finances	2,4	(0,1)	3,9
Prévisions Desjardins	2,2	(2,8)	2,6
Budget 2008-2009	3,2	3,5	3,9
<b>Mises en chantier (en milliers d'unités)</b>			
Prévisions du ministère des Finances	47,9	38,8	37,3
Prévisions Desjardins	47,9	38,0	40,0
Budget 2008-2009	44,6	38,5	38,5
<b>Prix à la consommation</b>			
Prévisions du ministère des Finances	2,1	0,4	2,0
Prévisions Desjardins	2,1	(0,5)	1,5
Budget 2008-2009	1,4	1,8	1,7
<b>Création d'emplois (en milliers d'unités)</b>			
Prévisions du ministère des Finances	30,0	(62,9)	29,5
Prévisions Desjardins	30,0	(72,0)	(20,0)
Budget 2008-2009	45,0	34,2	35,8
<b>Taux de chômage (en %)</b>			
Prévisions du ministère des Finances	7,2	8,9	9,1
Prévisions Desjardins	7,2	8,7	9,5
Budget 2008-2009	7,0	6,9	6,7

p : prévisions

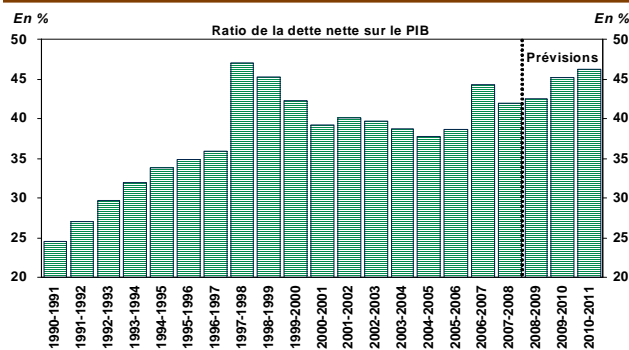
Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

ques seront complètement effacés. L'accroissement de l'endettement se répercutera évidemment sur le service de la dette. De plus, les taux d'intérêt étant actuellement à un niveau exceptionnellement bas, il est inévitable qu'une certaine augmentation des taux soit observée au cours des prochaines années. Au bout du compte, le service de la dette augmentera d'environ 15 % par année lors des exercices 2011-2012 et 2012-2013. Près de 13 % des revenus budgétaires devront donc être consacrés au service de la dette en 2012-2013, comparativement à 10,5 % en 2008-2009.

#### L'AUGMENTATION DE LA DETTE POURRAIT PRÉOCCUPER LES MARCHÉS

Le retour aux déficits publics n'est pas une surprise et il était grandement anticipé au sein des marchés financiers. Bien sûr, la dette du Québec augmentera significativement au cours des prochaines années, mais c'est également le cas de la plupart des gouvernements des pays industrialisés. Aux États-Unis, le plan de relance du président Obama et les actions de la Réserve fédérale entraîneront aussi une progression importante de la dette publique. Au Canada, le dernier budget fédéral ouvrait également la voie à une hausse de la dette gouvernementale.

Graphique 2 – L'importance relative de la dette augmentera



Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

Contrairement à la situation américaine et canadienne, l'essentiel de la détérioration des finances publiques québécoises ne provient pas de la mise en œuvre d'un plan de relance économique important, mais surtout de l'impact des difficultés économiques sur les dépenses et les revenus du gouvernement. Cette distinction témoigne de la fragilité des finances publiques québécoises, alors que l'atteinte de l'équilibre budgétaire a toujours été plus laborieuse. La crainte d'un déficit structurel plus important au Québec pourrait éventuellement devenir une source de préoccupation pour les investisseurs et se répercuter sur les écarts de taux entre les obligations fédérales et québécoises.



### LES CHOIX FUTURS SERONT DOULOUREUX

La détérioration rapide de la situation financière du Québec a fait disparaître la marge de manœuvre du gouvernement. Ce dernier semble abdiquer devant l'ampleur de la chute de l'économie et s'en remet maintenant aux actions prises par les autres gouvernements pour limiter les dégâts. On a préféré ne pas gonfler davantage la dette qui augmente déjà de 12,8 % en seulement deux ans et qui retourne à un niveau près du record de la fin des années 90 en pourcentage du PIB.

La conclusion la plus triste de cet exercice budgétaire est que la situation financière du Québec est dans un état si difficile, voire si lamentable, que les actions gouvernementales sont paralysées. La Loi sur l'équilibre budgétaire devra même être suspendue pour permettre de présenter un déficit budgétaire en 2009-2010 et en 2010-2011, sans qu'on ait à compenser par des excédents au cours des années subséquentes.

Le budget présente un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014. Les façons d'y arriver sont encore nébuleuses, mais il est assuré que des hausses de tarifs et une augmentation de la TVQ seront au menu. Il en faudra cependant beaucoup plus parce qu'environ 60 % des moyens pour y arriver restent encore à identifier. Dans ces circonstances, le gouvernement devra sans doute revoir l'ensemble de ses façons de faire et la prestation des services qu'il offre à la population. Des choix seront donc nécessaires et, compte tenu de la vitesse à laquelle la dette augmente, ils risquent d'être très douloureux.